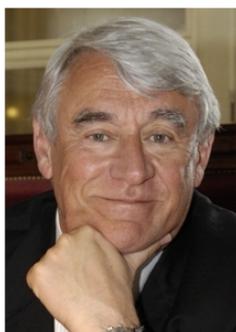




l'arrondissement qui s'engage pour la *sécurité*

ÉDITORIAL **La vraie défense des Droits de l'Homme**



CLAUDE GOASGUEN
ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ-MAIRE DU 16^e
ARRONDISSEMENT

Sans vouloir jouer les Cassandre, je pense que les problèmes de sécurité vont aller s'aggravant, à Paris comme ailleurs. La sécurité a été trop longtemps un objet de communication où chaque gouvernement faisait assaut de fermeté verbale, et c'est encore malheureusement le cas. La délinquance progresse. Paris perd des effectifs de policiers, le 16^e est en train d'en faire la triste expérience. Nous attendons les caméras supplémentaires qui nous mettront au niveau moyen d'une ville qui s'occupe de la sécurité de ses habitants. Nous attendons qu'une police de quartier soit organisée, qui pourrait être utilisée aux endroits sensibles, pour dissuader.

Le Conseil de Paris parle d'impôts, de déficit, mais jamais de l'insécurité grandissante, dont témoigne la violence des manifestations récentes et inadmissibles. Quand le gouvernement cessera-t-il de parler pour faire ? Quand aura-t-il le courage d'expliquer que la sécurité est la première pierre de toute liberté,

même si ses partisans se gorgent encore d'un droit-de-l'hommisme dépassé ? La vraie défense des Droits de l'Homme, la seule, passe par la sécurité que l'on assure aux citoyens.

Focus sur...

Les arrêtés anti-mendicité

Beaucoup d'habitants de notre arrondissement sont, à juste titre, excédés par la présence dans les rues de personnes de plus en plus nombreuses qui pratiquent une mendicité soit agressive, soit effectuée en bandes manifestation organisées. Et certains nous disent : « *Mais qu'attend le maire du 16^e pour prendre un arrêté afin d'interdire de tels comportements ?* ». Malheureusement, ce n'est pas si simple...

D'abord, un élément essentiel : depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal en 1994, le vagabondage et la mendicité ne sont plus des délits. La mendicité peut toutefois être réglementée, voire interdite, si elle porte atteinte à l'ordre public : d'où l'apparition des arrêtés anti-mendicité. Rappelons ensuite que les maires d'arrondissement, tout comme le maire de Paris, ne disposent pas des pouvoirs de police : dans la capitale, ceux-ci sont dévolus au Préfet de Police, qui seul peut édicter un tel texte.

Mais ces arrêtés sont examinés de façon

extrêmement restrictive par la justice. Celle-ci considère en effet que de telles mesures ne peuvent être valides que si de strictes conditions sont respectées : justifier les risques de troubles à l'ordre public et limiter dans le temps (jours, heures) et dans l'espace (rues, quartiers) l'application de l'arrêté. De façon systématique, tout texte de portée générale et permanente est annulé par la justice administrative. Seule une nouvelle loi pourrait donc permettre de donner un cadre, à la fois efficace et respectueux des libertés, à la lutte contre certaines formes intolérables de mendicité.



Lutter contre certaines formes intolérables de mendicité. (DR)

Bois de Boulogne : quand un vœu chasse l'autre...



GÉRARD GACHET
ADJOINT AU MAIRE
CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ

Nous évoquions dans notre numéro de mars dernier l'aggravation de la délinquance dans le Bois de Boulogne. La situation s'étant encore détériorée depuis lors, le conseil du 16^e arrondissement a voté le 23 juin un vœu adressé à la maire de Paris et au Préfet de Police, leur demandant notamment de faire évacuer les campements illégaux de caravanes installés dans le Bois et de faire respecter l'arrêté préfectoral du 1er mars 2012 y interdisant sauf exception la circulation et le stationnement des camionnettes, celles-ci abritant très fréquemment des activités de prostitution.

Défendu ensuite au Conseil de Paris par Claude Goasguen et les 11 autres élus du 16^e, ce vœu a été rejeté début juillet par la majorité municipale qui lui a substitué un « vœu de l'Exécutif », proposant essentiellement d'organiser « *un comité de pilotage régulier sur la situation au Bois de Boulogne pour apporter des réponses concertées conjuguant réponse sociale et maîtrise de l'espace public* ». Sans commentaire.

En bref... En bref... En bref...

Gros-Boulaivilliers. Un certain nombre d'événements inquiétants se sont produits ces derniers temps dans l'ensemble Gros-Boulaivilliers, notamment plusieurs incendies volontaires : l'un d'entre eux, survenu le 28 juin dans une cabine d'ascenseur, aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Des feux de poubelles et de débris ont également été répertoriés dans la nuit du 13 au 14 juillet.

Gros-Boulaivilliers (suite). A sa demande, Monsieur Guerrero, président de l'association des résidents Gros-Boulaivilliers-Hayem-La Fontaine, a été reçu le 11 juillet par l'adjoint au maire chargé de la Sécurité, Gérard Gachet, et par le directeur adjoint du cabinet de Claude Goasguen. A l'issue de cet entretien, Gérard Gachet a adressé un message détaillé à madame le commissaire central du 16^e, faisant un point précis de la situation et demandant quelles mesures étaient envisagées pour rétablir l'ordre public et la tranquillité des habitants dans cet ensemble de logements. Nos lecteurs seront tenus informés de la réponse qui nous sera faite.

Collier caché. Après avoir agressé trois personnes en quelques minutes à la gare RER de l'avenue Foch, dans la nuit du 14 au 15 juillet, et leur avoir dérobé notamment un collier en or, un homme a été rapidement interpellé par les policiers de l'arrondissement. Reconnu par ses victimes, l'individu avait en outre caché le collier volé dans une de ses chaussettes...

Bailleurs et parkings. Une réunion thématique du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement (CSPDA), consacrée aux immeubles sociaux et aux parcs de stationnement, a eu lieu en mairie le 25 juin. Si quelques améliorations ont été constatées, notamment dans le secteur de la porte de Saint-Cloud, la détérioration de la situation sur l'îlot Gros-Boulaivilliers a été soulignée. Côté parkings, des incidents ont été rapportés par la Saemes dans plusieurs de ses parcs : avenue Mozart, place du Docteur Hayem et rue La Fontaine.

Rue Mesnil. Après la présentation technique des travaux d'embellissement de la rue aux commerçants concernés, le 3 juillet, une nouvelle réunion, cette fois-ci entièrement consacrée aux problèmes de sécurité sur le secteur Mesnil – Saint-Didier, devait se tenir le 17 juillet, en présence notamment de Marie-Laure Arnaud-Guidoux, commissaire central du 16^e, de Gérard Gachet, adjoint au maire et d'une dizaine de commerçants. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro, qui paraîtra au mois de septembre.

16, l'arrondissement qui s'engage pour la sécurité

Lettre d'information mensuelle éditée
par la Mairie du 16^e arrondissement
Numéro 42 / juillet-août 2014

Directeur de la publication : Claude GOASGUEN

Rédacteur en chef : Gérard GACHET

Conception et réalisation : Damien BARON

Contact : 01 40 72 16 13

**Pour recevoir cette lettre par Internet,
inscrivez-vous sur <http://mairie16.paris.fr>**